



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS
97 route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS
Tél. : 02.33.91.28.50 - Fax. : 02.33.91.28.55

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 AVRIL 2013**

**L'an deux mille treize, le huit avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique
sous la présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

Etaient présents : M. LAUNAY Jean-Paul, Mme LEGRIS Albane, Mme CHOLET Frédérique, M. LEMARQUAND Jean-Claude, M. BITU David, M. LAUNAY Marc, M. GAUTIER Daniel, M. MAUNOURY Christian, M. LECUIR Roland, Mme DEBRAY Christine, M. SOULARD Thomas, Mme CAZAL Karine, M. PEROT Philippe, M. DI MASCIO Roberto, M. GIRARD Emmanuel, Mme BOUCEY Maryse.

Procurations : Mme HAYOT Rachel à M. GAUTIER Daniel, Mme GOGO Elisabeth à M. LECUIR Roland, M. ARONDEL Guillaume à M. GIRARD Emmanuel.

Absents : M. BANSE Olivier, M. FROMENTIN Stéphane, M. GRIVEL Eric

Secrétaire de séance : M. LEMARQUAND Jean-Claude

Date de convocation : 2 avril 2013

Date d'affichage : 15 avril 2013

En exercice : 22

- présents : 16

- Votants : 19

Ordre du jour :

1- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Assainissement

2- Clôture du budget

EAU

3- Approbation du Compte de gestion 2012

4- Approbation du Compte administratif 2012

5- Affectation du résultat 2012

6- Budget primitif 2013

Lotissement

7- Approbation du Compte de gestion 2012

8- Approbation du Compte administratif 2012

9- Budget primitif 2013

Budget communal

10- Approbation du Compte de gestion 2012

11- Approbation du Compte administratif 2012

12- Affectation du résultat 2012

13- Modification du tableau des effectifs- Création de 3 postes

14- Fonds d'aide aux jeunes 2013

15- Fonds de solidarité pour le logement 2013

16- Attribution des subventions aux associations

17- Convention avec l'office de tourisme

18- Convention avec l'association « Théâtre en partance les Embruns »

19- Groupe scolaire : autorisation de programme n°1 et crédits de paiements

- 20- Vote des taux communaux 2013
- 21- Budget primitif 2013
- 22- Dépôt de la demande d'autorisation d'implantation du kiosque
- 23- Dépôt de la déclaration préalable pour la construction des toilettes sur le chalet du futur boudrome et destruction des autres chalets
- 24- Nomination de l'ancienne de voie de tram
- 25- Nommer un « Elu risque » référent dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde
- 26- SDEM demande d'adhésion de la commune de Buais
- 27- SDEM demande d'adhésion de la commune de ST Symphorien des Monts
- 28- SDEM approbation de la modification des statuts
- 29- Dissolution de l'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie de Tunisie et du Maroc
- 30- Questions diverses
 - Projet Elan's
 - demande de baptiser la place du Monument aux Morts

Le conseil municipal approuve le précédent procès-verbal du 20/02/2013 :

Vote : Pour 15 Contre : 1 abstentions : 3

1-Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des Collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions suivantes :

Signature d'un marché pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur	Bureau vallée	874,58 €
acquisition d'un Logiciel police	Edicia	1 864,32 €
Signature d'un marché pour l'acquisition imprimante CLSH	Daltoner	221,26 €
Guide technique conception piscine	Soja ingenierie	29,50 €
signature d'un marché pour Achat 3 imprimantes mairie	Daltoner	972,34 €
signature d'un marché pour l'acquisition d'un Logiciel numérisation archives	Codexia	7 534,80 €
Signature d'un marché à bon de commande fournitures administratives	Bureautique 50	
signature d'un marché pour la conception du plan de la ville	Géomat	1 734,20 €
Remplacement machine à affranchir	Néopost	885,04 €
Electricité bâtiments publics novembre et décembre	EDF	4 498,90 €
Eclairage public novembre et décembre	EDF	6 752,82 €
gaz atelier municipal novembre et décembre	GAZ DE FRANCE	739,87 €
carburant mois de novembre	SAS CASINO CARBURANT	2 624,38 €
alimentation CLSH	CASINO SUPERMARCHE	25,14 €
chocolat spectacle Noël Ecole	LES CHEVALIERS D'ARGOUGES	496,34 €
équipement sono salle des fêtes	BLUE NOTE	1 007,10 €
fournitures électriques	CDL BROSETTE ELEC	329,32 €

drisse et câble galva atelier	COMPTOIR MARITIME	135,50 €
imprimante accueil	DALTONER	294,10 €
Assiettes plastiques téléthon	DESTREBECQ	39,48 €
tablettes mélaminés et divers école	GEDIMAT GRANVIL MATERIAUX	24,05 €
Pièces matériels espaces verts	HUREL MOTOCULTURE	49,87 €
3 Flexibles / aspirateur	HYGIAL OUEST	143,76 €
filet pour terrain de sport	INTERSPORT	140,00 €
bruyère pour entretien espaces verts	JARDIN SERVICES FOURNITURES	276,63 €
Plantations espaces verts	JARDIN SERVICES VEGETAUX	1 258,21 €
Flexibles et fournitures diverses pour atelier	LECHEVALLIER METALLERIE	593,67 €
Loqueteau porte mairie	MULOT MENUISERIE ET CIE EURL	58,60 €
Pièces détachées pour entretien véhicules	ODIS 50 SIMA	67,89 €
Produits d'entretien pour ménage	PLG GROUPE PIRRE LE GOFF	586,26 €
Pièces détachées pour entretien véhicules	SODIAMA	1 374,10 €
Fournitures de serrurerie atelier	VERSTAVEL	197,54 €
tubes et divers stock atelier	VIMOND MATERIAUX	729,53 €
gravier et enrobé à froid novembre	GRANULATS DE BASSE NORMANDIE	452,34 €
livre sur la sécurité au travail	PREVENTION EDITIONS	48,04 €
Manuels pédagogiques école primaire	BSSL BOURELIER EDUCATION	453,00 €
fournitures scolaires	OCEBER SAS	1 822,87 €
brassards de visibilité école	CAMIF COLLECTIVITES	102,88 €
papier couvre livre	EURE FILM ADHESISFS	218,37 €
nettoyage rideaux écoles	CPFA	1 143,01 €
Entretien tenues de travail atelier mois de novembre	CPFA	67,71 €
indemnité d'intervention cantine mois de novembre	CPFA	319,04 €
location bouteille atelier	AIR LIQUIDE	183,79 €
location mini pelle pour mairie	LOUEURS DE FRANCE BTP	191,91 €
Réparation porte automatique accueil	DORMA ACCUEIL	754,98 €
débouchage canalisation EP	AEOS SANOR	285,73 €
Extension réseaux souples rue du Cerisier	ERDF - .	3 762,38 €
maintenance chaudière gaz	TECHNI GAZ	133,56 €
assurance patinoire marché de Noël	PAULMIER JEAN - Luc	450,00 €
Formation logiciel e. magnus cimetièrre	SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE	538,20 €
spectacle Téléthon pour le CLSH	L ESPOIR DU - Roc	93,00 €
Spectacle "Faits Divers" pour l'école primaire	ARCHIPEL	95,00 €
honoraires contentieux affaire ROSTAGNO SMACL/HALLE DE SPORTS	SOURON ET HAUPAIS	1 350,60 €
Peinture pour sapins de Noël	AUPINEL	227,24 €
Spectacle Noël écoles	NORMANDIE SPECTACLES	2 175,00 €
sapins de Noël pour décorations rues	CARUHEL GUY	1 785,00 €

décorations Noël	CDL BROSSETTE ELEC	2 261,54 €
groupe musical cavalcade du 4 août	GROUPE CARNAVALESQUE D'ALIZAY	1 700,00 €
tempête de neige pour animation de Noël	BOULEVARD DU SON	602,07 €
groupe musical cavalcade du 4 août	LA CHAPELLOISE FANFARE ASSOCIATION	980,00 €
frais de publicité et d'affichage 2012/2013 <i>kakémonos, bourses aux jouets...</i>	LECONTE SARL - . Et ATOUT GRAPHIC	1 502,36 €
affranchissement mois de novembre	LA POSTE	574,10 €
frais d'abonnements téléphoniques novembre	ORANGE ET CORIOLIS	1 097,81 €
eau second semestre 2012 toute la commune	VEOLIA EAU	4 922,43 €
électricité bâtiments publics	EDF	2 759,82 €
Gaz atelier 17/11 au 16/01	GAZ DE FRANCE	1 446,53 €
carburant mois de janvier	SAS CASINO CARBURANT	3 537,77 €
Vin d'alsace pour vins d'honneurs	KLEIN SARL - Raymond Et Martin	1 422,00 €
chocolats et bonbons Noël enfant CCAS et agents	LA PAUSE BONBON	400,00 €
Boissons bain de Noël	LEMOINE MICHEL	84,21 €
Eau mairie	LEMOINE MICHEL	52,80 €
Boissons repas vœux aux agents	LEMOINE MICHEL	210,84 €
Produits de traitement espaces verts	JARDIN SERVICES FOURNITURES	224,97 €
bombes aérosol nids frelons	DISTRICO GROUPE AGRIAL	49,65 €
sacs pour toutounets	SEPPA ENVIRONNEMENT	675,74 €
plantations pour fleurissement espaces verts	JARDIN SERVICES VEGETAUX	1 086,03 €
Pièces matériels espaces verts	HUREL MOTOCULTURE	256,28 €
lettrage panneau voirie	LECONTE SARL - .	89,70 €
Lot animation sport	MP2B	31,00 €
lames menuiserie	AFFUTAGE DU COTENTIN	59,67 €
paniers maisons illuminées 2012	au poil Gourmand	245,00 €
fournitures de plomberies - divers services	BROSSETTE	228,41 €
balais latéraux balayeuse	BROSSERIE LECLER-NOEL	1 380,42 €
Fournitures électriques mois de janvier	CDL BROSSETTE ELEC	106,03 €
petites fournitures cantine	DESTREBECQ	165,85 €
peau de chamois pour entretien véhicules	FEU VERT	7,99 €
bois mairie	GEDIMAT GRANVIL MATERIAUX	5,85 €
Pièces matériels espaces verts	HUREL MOTOCULTURE	1 176,38 €
pneus tracteurs	LEROY	995,60 €
serrure école	MULOT MENUISERIE ET CIE EURL	55,02 €
Pièces détachées pour entretien véhicules	ODIS 50 SIMA	506,01 €
Bois pour jardinières	RESEAU PRO	149,99 €
Pneu brouette atelier	SUPER PNEUS	4,32 €
Béquille double école primaire	VERSTAVEL	54,73 €
Piles et diverses petites fournitures	VERSTAVEL	138,17 €

Fournitures métal mois de janvier	VIMOND MATERIAUX	1 469,57 €
Zéop fibre pour nettoyage voirie après déversement fuel	ZEP INDUSTRIES	804,31 €
sel de déneigement	ROL NORMANDIE	2 152,80 €
gravier et enrobé à froid janvier	GRANULATS DE BASSE NORMANDIE	122,17 €
Papier couvre livres bibliothèque municipale	EURE FILM ADHESISFS	738,89 €
Livres audio bibliothèque municipale	EDITIONS VDB	975,49 €
fournitures scolaires école maternelle	PICHON PAPETERIES	68,82 €
vérification équipements sportifs et jeux	APAVE NORD OUEST	2 318,95 €
Indemnité d'intervention cantine mois de décembre 2012	CPFA	625,99 €
Entretien tenues de travail atelier mois de décembre 2012	CPFA	221,33 €
contrat trimestriel SVP conseils juridiques	SVP	1 363,44 €
Location bouteille atelier mois décembre janvier	AIR LIQUIDE	400,77 €
Location copieur bibliothèque	BNP PARIBAS LEASE GROUP	72,59 €
Location mini pelle et godet pour aménagement terrain	LOUEURS DE FRANCE BTP	692,76 €
entretien et dégraissage hotte cuisine cantine	AURA - .	263,12 €
ligne téléphonique supplémentaire bureau compta	CEGELEC OUEST	178,13 €
Réparation gyrophare Ford transit	FORD BOUTTIER AUTOMOBILES	89,87 €
Maintenance et hébergement site internet	NET CONCEPTION	465,24 €
cotisation manche numérique 2012 et maintenance logiciel titre reçu en 2013	SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE	1 551,26 €
installation et formation logiciel cimetière	SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE	538,20 €
assurance multirisque, protection juridique commune et agents	PAULMIER JEAN – Luc	20 039,33 €
journaux et abonnements décembre janvier	divers	1 433,20 €
formation recyclage premiers secours	CNFPT	620,00 €
spectacle école primaire	ARCHIPEL	220,00 €
Activités escalade CLSH août 2012	HORIZON VERTICAL	400,00 €
honoraires bornage sur du stade	GEOMAT GEOMETRES EXPERTS	5 202,60 €
honoraires convention classement commune touristique	DG CONSEIL Monsieur GANDON	2 886,55 €
annonce marché	MEDIALEX	561,44 €
chevron pour décorations Noël	RESEAU PRO	324,94 €
Décorations marché de Noël	VIMOND MATERIAUX	359,57 €
décorations Noël pour patinoire	CDL BROSSETTE ELEC	349,54 €
Cartes de vœux et affiches	MARIE AGNES COLJA URBANIC	425,00 €
affiches expo photos	FABOUEST	519,06 €
affranchissement mois de janvier	LA POSTE	1 352,25 €

frais de téléphone	ORANGE et CORIOLIS	2 460,61 €
DEPENSES INVESTISSEMENT R.A.R.2012		
chaises école maternelle	COMAT & VALCO	6 398,60 €
diagnostic géotechnique préliminaire de site pour projet PJC	FONDOUEST	4 551,26 €
honoraires pour relevé topographique Passardière	GEOMAT GRANVILLE	1 411,28 €
Tronçonneuse HVA TYPE 450 E	HUREL MOTOCULTURE	619,00 €
annonce BOAMP travaux Pigeon Litan	JOURNAL OFFICIEL	107,64 €
Annonce BOAMP ZAC nouveau contrat	JOURNAL OFFICIEL	1 076,40 €
table ronde bureau DGS	NEVEU	345,00 €
poubelles toutounets	SEBRA	1 364,64 €
honoraires licence IV camping	VIGNERON	795,78 €
schéma directeur d'aménagement Mémoire 4 et solde	PLANIS - .	8 427,02 €
Véhicule Ford Transit cabine modèle 350 MJ TDCI 115 N° AD-635-QC	VASSY AUTOMOBILES	16 000,00 €
Camion Ford Transit châssis benne 350 MJ TDCI 115 BB480 WB	VASSY AUTOMOBILES	14 000,00 €
MO travaux d'infrastructure	ACEMO	4 963,40 €
MO Réhabilitation rue Pigeon Litan acompte 1	SEGUR - Avranches	883,83 €
ZAC de la Herberdière mémoire 3-4 et solde	PLANIS - .	25 734,94 €

2-Assainissement - clôture du budget

Par délibération du 26/11/2012, le conseil s'est prononcé favorablement sur le transfert de compétence de la collecte des eaux usées au SMAAG.

Le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2012 ont été votés le 28/01/2013.

Par conséquent, le conseil municipal à l'unanimité décide de clore ce budget.

Vote : Pour 19

EAU

3-APPROBATION du Compte de Gestion 2012 - Eau

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2012 présenté par le receveur municipal :

Section exploitation dépenses :	56 389.82 €
Section exploitation recettes :	267 803.21 €
Section d'investissement dépenses :	101 244.82 €
Section d'investissement recettes :	118 138.40 €

Vote : Pour : 18 abstention : 1

4-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 -Eau

Après avoir pris connaissance des résultats des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections et constaté que les chiffres du compte administratif sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal, l'assemblée sous la présidence du doyen, M. Lecuir, adopte à l'unanimité le compte administratif.

Section exploitation dépenses :	56 389.82 €
Section exploitation recettes :	267 803.21 €
Section d'investissement dépenses :	101 244.82 €
Section d'investissement recettes :	118 138.40 €

vote : Pour 17 , abstention : 1

5-AFFECTATION DU RESULTAT 2012 – EAU

L'assemblée approuve l'affectation du résultat 2012, selon les chiffres ci-dessous :

SECTION EXPLOITATION

résultat de l'exercice	54 637.15 €
résultats antérieurs de l'exercice	156 776.24 €

Excédent d'exploitation 211 413.39€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution d'investissement,	
- Excédent de financement	16 893.58 €
Solde des restes à réaliser d'investissement,	néant

- excédent de financement 16 893.58 €

Affectation

Excédent d'exploitation reporté /R002	211 413.39 €
Excédent d'investissement reporté /R001	16 893.58 €

Vote : Pour : 18 Contre : 1

6-BUDGET PRIMITIF 2013 - EAU

Après avoir pris connaissance du détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, l'assemblée adopte le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

En exploitation, en dépenses et recettes	312 535 €
En investissement, en dépenses et recettes	325 894 €

Vote : Pour 18 Contre : 1

LOTISSEMENT

7-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 - lotissement

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2012 présenté par le receveur municipal :

Section de fonctionnement dépenses :	29 848.29 €
Section de fonctionnement recettes :	35 962.99 €

Vote : Pour 14 abstentions : 5

8-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - Lotissement

Après avoir pris connaissance des résultats des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections et constaté que les chiffres du compte administratif sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal, l'assemblée sous la présidence du doyen, M. Lecuir, adopte à l'unanimité le compte administratif.

Section de fonctionnement dépenses :	29 848.29 €
Section de fonctionnement recettes :	35 962.99 €

Vote : Pour : 13 abstentions : 5

9-Budget primitif 2013- lotissement

Après avoir pris connaissance du détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section Exploitation, en dépenses et recettes	6 114.70 €
---	------------

Vote : Pour : 14 abstentions : 5

COMMUNE

10- APPROBATION du Compte de Gestion 2012 de la commune

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, l'assemblée adopte le compte de gestion 2012 présenté par le receveur municipal :

Section de fonctionnement dépenses : 3 134 766.34 €
Section de fonctionnement recettes : 5 078 918.03 €

Section d'investissement dépenses : 1 179 204.62 €
Section d'investissement recettes : 835 254.15 €

Vote : Pour 18 Contre : 1

11-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 -COMMUNE

Après avoir pris connaissance des résultats des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections et constaté que les chiffres du compte administratif sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal, l'assemblée sous la présidence du doyen, M. Lecuir, adopte à l'unanimité le compte administratif.

Section de fonctionnement dépenses : 3 134 766.34 €
Section de fonctionnement recettes : 5 078 918.03 €

Section d'investissement dépenses : 1 179 204.62€
Section d'investissement recettes : 835 254.15€

Vote : Pour : 15 Contre : 3

12-AFFECTATION DU RESULTAT 2012 – COMMUNE

L'assemblée approuve l'affectation du résultat 2012, selon les chiffres ci-dessous :

Exploitation

résultat de l'exercice 326 129.61 €
résultats antérieurs de l'exercice 1 618 022.08 €

Excédent d'exploitation 1 944 151.69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution d'investissement,
- déficit de financement 343 950.47 €

Solde des restes à réaliser d'investissement,
- déficit de financement 339 630.00 €

- besoin de financement 683 580.47 €

Affectation

Affectation en réserves/R 1068	683 580.47 €
Report en fonctionnement/R002	1 260 571.22 €

Vote : Pour : 15 Contre : 4

13-Modification du tableau des effectifs – création de 3 postes

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la création des postes suivants :

A compter du 1^{er} Juin 2013 :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet

A compter du 1^{er} Décembre 2013 :

- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet

Vote : Pour 19

14 - Fonds d'Aide aux Jeunes - année 2013

Le F.A.J. a pour objectif, par des aides financières, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale.

Les modalités de ressources du F.A.J. sont fixées à 0.23€ par habitant.

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Commune au F.A.J. et propose de participer à hauteur de 0.23€ par habitant,

0.23€ x 3 395* habitants, soit une somme de 780.85 €

** population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013*

Vote : Pour 19

15 - Fonds de Solidarité pour le Logement - année 2013

L'objectif de ce fonds est de permettre au ménage en difficulté de se maintenir dans leur logement, ou bien, faciliter l'accès à celui-ci, tel est l'esprit du fonds solidarité logement piloté par le conseil général en association avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie, d'eau, la CAF et la MSA.

Pour l'exercice 2013 ; 0.70€ par habitant pour les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 2000 et 4999 habitants.

L'assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire à verser ce fonds comme mentionné ci-dessous :

0.70€ x 3 395* habitants, soit une somme de 2 376.50€

** population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013*

Vote : Pour 19

16 - Attribution des subventions aux associations

Le conseil municipal adopte les subventions suivantes :

TOURISME				subv 2012	acompte versé en 2012	proposition 2013	VOTE
Office de tourisme			patinoire	53000 20000	10000	55000 23000	
total				73 000 €		78 000€	

Messieurs Di Mascio, Gautier et Lecuir quittent la salle du conseil en qualité de membre du bureau de cette association.

Vote : Pour 12 Contre : 2

Associations				Subv 2012	Acompte versé 2012	Proposition 2013	VOTE
ECOLES							
les Embruns				12 000		12000	
total				12000€		12000€	

Vote : Pour 19

Associations				Subv. 2012	Acompte versé en 2012	Proposition 2013	VOTE
CULTURE							
Lire et faire lire				80		120	
total				80€		120	

Vote : Pour 19

17-Convention avec l'Office de Tourisme de Donville Les Bains

L'assemblée autorise Monsieur le maire à signer la convention entre l'Office de Tourisme et la commune de DONVILLE LES BAINS au titre de l'année 2013, suite à l'attribution de la subvention de 78 000€.

M. Lecuir demande que l'exemple de subvention exceptionnelle à l'article 4 de la patinoire soit enlevé de la convention.

Messieurs Di Mascio, Gautier et Lecuir quittent la salle du conseil en qualité de membre du bureau de cette association.

Vote : Pour 12 Contre : 2

P.J. : convention

18-Convention avec l'association « Théâtre en partance Les Embruns »

Compte tenu de la subvention octroyée au titre de l'année 2013 à l'association « théâtre en partance les Embruns », l'assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention jointe en annexe.

P.J. : convention

Vote : Pour 19

19-Groupe scolaire Autorisation de Programme N°1 et Crédits de paiement

En date du 8 août 2012, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'équipe de concepteurs dont le mandataire est le cabinet Juliette Vuillermoz
Par délibération du 28 janvier 2013 le conseil municipal a validé les études réalisées par le maître d'œuvre au stade APD.

Le montant de l'estimation prévisionnelle définitive du coût des travaux est a été arrêté à la somme de 4 687 985€ HT à laquelle pourra s'ajouter l'option en plus-value suivante :
Photovoltaïque 43 020.20 € HT

- crédits nécessaires à la construction	4 687 985€ H.T.
- option photovoltaïque	43 020 € H.T.
- études, frais et provisions	1 618.840€ H.T.
Total hors taxe	6 306 356€ H.T.

Les principaux partenaires financiers sont l'Etat, la Région et le Département, la CAF, le Pays de la Baie, la communauté de communes du Pays Granvillais
Monsieur le Maire rappelle que cette opération est prévue sur une durée de 6 ans à partir de 2010, selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP, après création d'une autorisation de programme n° 1 en 2010, se ventilant ainsi :

Autofinancement	1 812 400€
Subventions	1 300 000€
Emprunt	3 200 000€
FCTVA	<u>1 230 000€</u>
	7 542 400€

L'échéancier des crédits de paiement figure dans le tableau ci-dessous :

N° AP	N° prog.	Date de l'acte	Objet	programme	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1	219	29.03.10	P.J.C.	7 542 400€	53 628€	80 306€	250 241€	1 108 012 €	4 000 400 €	2 049 813€

Le montant des crédits de paiement ouverts au titre d'un exercice représente la limite des dépenses pouvant être liquidées ou mandatées sur l'exercice.

Vote : Pour : 15 Contre : 4

20-Vote des taux communaux 2013

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux :

Produit avec taux 2013			
Taxe d'habitation	5 914 000	13.54%	800 756
Taxe foncière sur propriétés bâties	4 179 000	25.03%	1 046 004
Taxe foncière sur propriétés non bâties	35 300	36.93%	13 036
TOTAL DES PRODUITS			1 859 796

Vote : Pour : 15 Contre : 4

Madame Cholet rappelle que la taxe d'habitation tient compte des ressources des contribuables.

21 - Budget primitif 2013-Commune

Après avoir pris connaissance du détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, ainsi que des programmes d'investissements, le conseil municipal adopte le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

En fonctionnement, en dépenses et recettes	4 467 350.51€
En investissement, en dépenses et recettes	3 579 661.80€

Vote : Pour 15 Contre : 4

22 - Dépôt de la demande d'autorisation d'implantation du kiosque

Le conseil municipal autorise le Maire à signer puis à déposer la demande de permis de construire du kiosque.

Vote : Pour 15 Contre : 4

P.J. : plan de situation

23- Dépôt de la déclaration préalable pour la construction des toilettes sur le chalet du futur boulodrome et destruction des autres chalets

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer puis à déposer la déclaration préalable portant sur l'extension du chalet du futur boulodrome pour y installer des toilettes et la destruction des autres chalets rue du champ de Courses.

Vote : Pour 17 abstentions : 2

24 - Nomination de l'ancienne voie de tram

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de dénommer :

- L'ancienne voie de tram : « Chemin des écoliers »

Vote : Pour 19

25- Nommer un « élu risque » référent dans le cadre du Plan communal de sauvegarde

La loi de modernisation de la sécurité civile ainsi que le décret du 13 septembre 2005, ont rendu obligatoire l'adoption d'un plan communal de sauvegarde (PCS) pour les communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN).

Le PCS est un plan local de gestion de crise qui s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du Maire. Le maire assure la direction des opérations de secours.

L'élaboration de ce plan vise donc à préparer et à organiser la commune pour faire face aux situations d'urgence.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour nommer l'élu risque, référent technique pour l'élaboration et la rédaction du PCS.

M. le maire est élu par 15 voix pour et 4 abstentions

26-Demande d'adhésion au SDEM de la commune de BUAIS

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 10 janvier 2013, la commune de Buais a demandé son adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Monsieur le maire précise que par délibération en date du 07 février 2013, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche s'est prononcé favorablement sur cette adhésion.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 entérinant le retrait de la commune de Buais de la Communauté de communes de la Sélune ;

Vu la délibération n°2013-08 du 10 janvier 2013 de la commune de Buais émettant le souhait d'adhérer au SDEM ;

Vu la délibération n°2013-04 du 07 février 2013 du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche émettant un avis favorable à l'adhésion de la commune de Buais ;

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de BUAIS.

Vote : Pour 19

27-Demande d'adhésion au SDEM de la commune de Saint-Symphorien-des-Monts

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 24 janvier 2013, la commune de Saint-Symphorien-des-Monts a demandé son adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Monsieur le maire précise que par délibération en date du 07 février 2013, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche s'est prononcé favorablement sur cette adhésion.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 entérinant le retrait de la commune de Saint-Symphorien-des-Monts de la Communauté de communes de la Sélune ;

Vu la délibération n°2013-08 du 24 janvier 2013 de la commune de Saint-Symphorien-des-Monts émettant le souhait d'adhérer au SDEM ;

Vu la délibération n°2013-05 du 07 février 2013 du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche émettant un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint-Symphorien-des-Monts ;

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de Saint-Symphorien-des-Monts.

Vote : Pour 19

28-Approbation de la modification des statuts du SDEM

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi du 16 décembre 2010 modifiée portant réforme des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Général de la Manche en date du 28 septembre 2012 décidant son retrait du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- Vu la délibération du SDEM acceptant le retrait du Conseil Général ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Val de Sée issue de la fusion des Communautés de communes de Brécey et du Tertre à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Mortainais, issue de la fusion des Communautés de communes de Mortain, Sourdeval et de la Sélune ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant extension de la Communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët par l'adhésion des communes de Buais et de Saint Symphorien des Monts ;
- Vu la délibération du 10 janvier 2013 de la commune de Buais demandant son adhésion au SDEM ;
- Vu la délibération du 24 janvier 2013 de la Commune de Saint Symphorien des Monts demandant son adhésion au SDEM ;
- Vu la délibération n°2013-06 du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche acceptant l'adaptation des statuts proposés ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le retrait du Département de la Manche du SDEM ;
- La fusion des Communautés de communes de Brécey/Le Tertre et Mortain/La Sélune/Sourdeval ;
- Les demandes d'adhésion au SDEM des communes de Buais et Saint Symphorien des Monts ;

Nécessitent d'adapter les statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche.

Après avoir pris connaissance du projet de statut proposé, le conseil municipal, décide d'accepter l'adaptation des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche ;

Vote : Pour : 18 Contre : 1

29-Dissolution de l'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie de Tunisie et du Maroc

L'association ACPG ET CATM est dissoute par déclaration à la Sous-préfecture d'Avranches le 21 janvier 2013 effective le 31 janvier 2013.

La somme de 418.69€ versée par chèque pour solde du compte courant de l'association a été remise à la commune pour envisager des travaux au Monument aux Morts.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette somme et s'engage à faire des travaux sur le monument aux Morts.

Vote : Pour 19

30-QUESTIONS DIVERSES

-Espaces locaux d'activités novatrices

"UN ELAN'S QUI NE MANQUE PAS DE SEL" à DONVILLE (partenariat avec la mairie et les associations Donvillaises), à la Région Basse Normandie, mission locale, pôle emploi, CMS.....

La Région Basse Normandie a retenu le projet (et il y avait de la concurrence sur le territoire).

Il aura lieu durant le 2^{ème} trimestre 2013 et ce sera le seul projet sur le territoire de Granville pour le semestre.

Un ELAN's est un dispositif de formation avec 12 stagiaires devant se réintégrer dans la société.

Ce parcours de formation et/ou d'intégration professionnelle, selon les activités proposées par les ELANS, engage chaque stagiaire à :

- travailler sur sa situation personnelle
- reprendre un rythme de vie (« redynamisation »)
- acquérir ou retrouver des repères socioprofessionnels
- développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être utiles à la vie professionnelle
- développer des compétences « éco-citoyennes » :
- communiquer, se situer et s'engager en tant que citoyen (vie sociale)
- s'insérer, se repérer, travailler (vie économique)
- économiser, préserver, rationaliser (écologie).

Madame Hayot étant absente le détail de ce projet sera exposé lors du prochain conseil

-Demande de baptiser la place du Monument aux Morts

Suite au courrier reçu le 27/03/2013, M. Yves ENCOIGNARD demande que la place du Monument aux Morts soit baptisée : place Julien ENCOIGNARD, en mémoire de son grand-père. Receveur des postes, il fut 1^{er} adjoint au Maire de M. Alfred LEVAUFRE et Président du Syndicat d'initiative.

Fête du Printemps organisée par le SAG

M. Bitu précise que cette manifestation est organisée cette année le 18 avril à DONVILLE LES BAINS. Le spectacle proposera saynètes et chants de marins.

La séance est levée à 21h10
Donville Les Bains, le 10/04/2013

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

LEMARQUAND Jean-Claude

Jean-Paul LAUNAY